

Chers membres de la Commission de la présidence du conseil.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de partager avec vous mes efforts pour cartographier les infrastructures afin que le citoyen puisse être correctement impliqué dans le très important contrat social de la prise de décision démocratique.

<https://montreal.ca/commissions-permanentes/commission-de-la-presidence-du-conseil>

Je soupçonne que le citoyen moyen n'a pas les connaissances procédurales nécessaires pour être correctement intégré dans le processus décisionnel de sa ville. Je veux simplement souligner les différents outils qu'un gouvernement municipal peut adopter à sa discrétion, pour soutenir une politique de participation des citoyens appropriée, afin que les citoyens puissent avoir le sentiment d'avoir "Skin in the Game".

Cela pourrait permettre d'obtenir des conseils de la part des citoyens pour faciliter la prise de décision, sur les meilleures pratiques concernant la manière dont nos quartiers peuvent évoluer et être développés pour notre avenir. Alors que nous vivons une époque de changements rapides, passant d'un "Shareholder to Stakeholder Capitalism", notre ville peut embrasser cette transition écologique et socio-économique fondamentale et s'y adapter. Vous êtes bien conscients du besoin d'infrastructures vitales telles que le logement, la mobilité et d'autres services que notre ville peut activement fournir ou qui ont un rôle vital dans leur mise en œuvre, comme le développement commercial. Il est impératif que toutes les parties prenantes, des promoteurs au citoyen moyen, qui contribuent financièrement à l'assiette fiscale municipale, même s'ils sont locataires.

La seule façon d'y parvenir et d'éviter un scénario de "Tragedy of the Commons", où seuls certains intérêts sont soutenus par leur compréhension de l'urbanisme, tandis que d'autres sont exclus par l'opacité du processus bureaucratique inhérent, parce qu'ils ne disposent pas des ressources financières onéreuses nécessaires pour participer et revendiquer un intérêt dans l'évolution continue de leur environnement local.

*The present provides us the one chance, to choose our future direction.*

J'ai joint divers points d'entrée par lesquels la Ville peut soutenir la défense des intérêts des citoyens. Au niveau provincial, on s'inquiète du fait que notre infrastructure municipale est déficiente en ce qui concerne la participation des citoyens, sinon ces modèles et outils ne seraient pas suggérés pour la gouvernance municipale.

Comme on dit, on ne peut pas "You can't fight City Hall", ce qui, pour le citoyen

moyen, se traduit en fin de compte par "mon vote ne compte pas". Je suis confiant quant à l'implication de ces cadres, nous pouvons soutenir nos exigences locales en matière de ESG afin d'embrasser correctement l'économie de nos parties prenantes locales et d'être aussi inclusifs que possible afin de tirer parti de nos biens communs pour le plus grand bénéfice de tous.

Ce qu'il faut, c'est solidifier le contrat social, c'est-à-dire la démocratie participative, et ce sont les outils et les modèles proposés pour impliquer les citoyens, au niveau local et communautaire.

Cordially Yours,

An Implicated Citizen.

D. Bruce Merlo

L'utilisation de ces outils de participation citoyenne pour la planification urbaine nécessite une adoption par votre arrondissement. Il peut y avoir des arguments en faveur de la participation démocratique dans la gouvernance et la planification quotidiennes de votre ville.

## Le projet de loi 122

**Le projet de loi 122 est un cadre suggéré pour une politique de participation des citoyens**, au lieu du processus de référendum qui est disponible pour certaines municipalités, comme cela a été fait récemment à NDG. Un exemple de processus référendaire.

[Residents vote to replace century-old NDG church with high-end development | CBC News](#)

Cela peut être considéré comme une reconnaissance du fait que notre province ne considère pas nos municipalités suffisamment matures pour gouverner correctement au nom des citoyens. L'établissement d'une politique de participation des citoyens par le biais du projet de loi 122 est essentiel et central pour établir une gouvernance démocratique appropriée.

Cette loi propose principalement divers amendements aux lois municipales afin d'accroître l'autonomie et les pouvoirs des municipalités et de reconnaître qu'elles sont des gouvernements locaux.

Document général sur la participation des citoyens.

[Guide d'élaboration d'une politique de participation publique - Aménagement du territoire - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)

[Bill 122 An Act mainly to recognize that municipalities are local governments and to increase their autonomy and powers](#)

En théorie, la ville devrait fonctionner dans le cadre de ces paramètres.

## Échelle de la participation publique et de l'engagement citoyen



### Le partage des compétences et l'apprentissage collectif

*“Le dialogue qui s’engage entre la municipalité et les diverses personnes intéressées dans le cadre d’une démarche de participation publique enrichit le processus décisionnel par la mise en commun des compétences et des connaissances. D’une part, les représentants de la municipalité détiennent une expertise dans divers domaines qu’ils ont intérêt à partager avec les citoyens pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux de part et d’autre. La démarche de participation publique est aussi une bonne occasion pour eux de sensibiliser la collectivité aux contraintes avec lesquelles la municipalité doit composer. D’autre part, la collectivité détient, elle aussi, des savoirs citoyens en tant qu’experte de son milieu de vie, savoirs qui peuvent enrichir les connaissances dont disposent les décideurs.”*

Ce n'est là qu'une suggestion des effets positifs d'une véritable politique de consultation des citoyens que la Ville peut adopter avec la bénédiction du Québec. La Ville peut avoir une conversation appropriée sur les questions relatives à l'influence juridictionnelle et, en même temps, capter les idées originales des divers membres qualifiés de la population.

---

## Règlement de contrôle intérimaire

“Le contrôle intérimaire permet à une MRC, une communauté métropolitaine ou une municipalité, selon le cas, de restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision des outils de planification, c'est-à-dire le schéma d'aménagement et de développement ou le plan d'urbanisme.”

“Le contrôle intérimaire permet donc d'agir immédiatement dans l'aménagement et le développement du territoire afin d'empêcher l'amplification de certains problèmes. Cette mesure donne également le temps de dégager des orientations en fonction des connaissances nouvelles acquises et des consensus politiques dégagés.”

[Mesures de contrôle intérimaire - Outils de réglementation - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)

"Il s'agit d'un outil juridique qui permet d'avertir un promoteur ou un propriétaire foncier que nous sommes sur le point de modifier le zonage", a-t-elle déclaré.

"Si vous le faites avant qu'ils ne déposent une demande de permis, c'est absolument légal à 100 %. Et vous n'avez pas de dommages et intérêts à payer. Si vous passez d'une zone résidentielle à haute densité à une zone industrielle, par exemple, tant pis pour le propriétaire. C'est un coup dur pour tout promoteur. Ils ont peur de cet outil".

"A Ste-Anne, nous l'avons laissé pendant cinq ou six ans. Nous avons établi une jurisprudence selon laquelle il n'y a pas de limite de temps. Vous devez toujours démontrer que vous êtes raisonnable. Vous ne pouvez pas l'utiliser comme un outil pour paralyser (le développement), mais si vous démontrez à la cour que vous le gelez et que vous faites vos études, comme l'impact environnemental et économique, la circulation et tout le reste, et que vous faites des consultations publiques, alors vous pouvez justifier le temps que cela prend. Vous ne pouvez pas simplement le mettre en place, vous asseoir et le laisser pourrir."

"Cela oblige un promoteur à venir traiter avec la ville car vous avez toutes les cartes en main", a-t-elle déclaré. "Cela montrera aux promoteurs que vous êtes sérieux et à la population que vous êtes. Et cela vous fera gagner du temps."

[Building freezes buy time for cities in flux, says Ste-Anne's mayor | Montreal Gazette](#)

# Les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

[GUIDE SUR LES PPCMOI](#)

## L'Ombudsman de Montréal (OdM)

[A report on the activities of the Ombudsman de Montreal for 2020](#)

Important : Le citoyen et la Ville doivent d'abord essayer de s'entendre quand il y a un désaccord. Si on ne trouve pas de solution, l'ombudsman est là pour favoriser le dialogue et pour aider le citoyen, en dernier recours.

<https://ombudsmandemontreal.com/connaissez-vous-la-charte-montrealaise-des-droits-et-responsabilites/4956>

[Ombudsmandemontreal.com](https://ombudsmandemontreal.com)

### Services

- Handling of complaints from persons who believe they have been wronged by a decision, action or omission by the City of Montréal, including para-municipal corporations and agents of the City. The ombudsman can investigate a situation that is the subject of a complaint and determine whether, in his or her view, the citizen faces an actual prejudice. If so, the ombudsman intervenes with the City to have the decision altered or the situation corrected. Service available free of charge. The complaint form can be found on their website.

<https://boussolejuridique.ca/en/resource/ombudsman-de-montreal/>

## Comités consultatifs d'urbanisme (CCU)

Organisations consultatives pour la planification urbaine de la ville centrale, avec une certaine participation des citoyens.

Commission de Jacques Viger

[Ville de Montréal - Comité Jacques-Viger](#)

[RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 Comité Jacques-Viger](#)

Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

[le Conseil du patrimoine de Montréal \(CPM\)](#)

Rappel du rôle des CCU, qui sont des organes de consultation au niveau des arrondissements auxquels participent les citoyens.

<https://montreal.ca/sujets/comites-consultatifs-durbanisme>

[Comités consultatifs d'urbanisme](#)

[Les comités consultatifs d'urbanisme à Montréal : un dispositif méconnu au cœur du façonnement de la métropole | Revue L'Esprit libre](#)

[Comité consultatif d'urbanisme - Acteurs et processus - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#)

[Comité consultatif d'urbanisme : Sa formation, son fonctionnement, feuillet no 2](#)

[The Guide to the Master plan.](#)

## Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM)

[Créer ensemble le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050](#)

## Table Québec-municipalités

“La Table Québec-municipalités (TQM) est un mécanisme de concertation et de partenariat. Elle constitue le lieu privilégié où les représentants du gouvernement et du milieu municipal discutent des dossiers concernant la place, le rôle, les responsabilités et l'administration des municipalités.”

“La TQM se compose des partenaires suivants : le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et la Ville de Québec. La TQM se réunit au besoin. Elle est présidée par la ministre des des Affaires municipales et de l'Habitation ou le premier ministre et ceux ci peuvent inviter toute personne à participer aux travaux de cette table.”

“Les partenaires sont appelés à jouer divers rôles au sein de la TQM. La ministre des des Affaires municipales et de l'Habitation assure la liaison continue entre le milieu municipal et le gouvernement sur les différents dossiers et enjeux qui concernent les municipalités. Il consulte les représentants du milieu municipal et discute avec eux des règlements, des lois, des politiques et des programmes gouvernementaux qui les concernent. Les partenaires municipaux, de leur côté, exposent à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, leurs vues et leurs recommandations dans divers dossiers. Ils rencontrent aussi les ministres responsables des questions concernant le transport, l'environnement, la sécurité publique, le développement régional, etc.”

### [Table Québec-municipalités - Ministère](#)

## L'Office de consultation publique de Montréal (OPCM)

Il existe de nombreux outils à notre disposition en plus de ceux qui sont énumérés dans la procédure de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OPCM).

L'infrastructure de l'OPCM peut être onéreuse en ce qui concerne la participation des citoyens, surtout au niveau local ou de l'arrondissement, car elle exige d'obtenir des milliers de signatures, après l'approbation du droit d'initiative.

Cela prend beaucoup de temps et ne peut pas faire grand-chose pour empêcher un projet de quartier controversé d'être approuvé au niveau de l'arrondissement local. Le Droit d'initiative doit être examiné et approuvé, puis les citoyens doivent recueillir les signatures requises et ils ont 90 jours pour le faire. Ensuite, la consultation publique doit être formulée, ce qui peut facilement prendre plusieurs mois de précipitation et d'attente.

### [An example of droit de l'initiative.](#)

### [Formuler une proposition OPCM](#)



## Études de cas sur la planification urbaine.

<http://www.bricolageurbain.ca>

[http://bricolageurbain.ca/wp-content/uploads/2016/06/Bricolage\\_urbain\\_PPU\\_Eng.pdf](http://bricolageurbain.ca/wp-content/uploads/2016/06/Bricolage_urbain_PPU_Eng.pdf)

## Charte des droits et responsabilités de Montréal.

[Montreal Charter of Rights and Responsibilities in English](#)

[es expliquée aux des responsabilités droits et Charte montréalaise aux Jeunes](#)